

Parc de l'étoile  
2 rue Galilée  
59760 Grande-Synthe  
+33 328587575  
France

## Déclaration CE de Conformité

Déclare sous notre propre responsabilité que le produit

MODELE : **VISO 50**  
DESCRIPTION **REVEIL**

Est en conformité avec les directives suivantes

Document	Description	Version
<b>RED 2014/53/EU</b>	Directive sur les équipements radioélectriques	2014-04
<b>EN IEC 62368-1</b>	Équipements audio-vidéo des technologies de l'information et de la communication - exigences en matière de sécurité	2020+A11:2020
<b>EN IEC 55014-1</b>	Exigences relatives aux appareils électrodomestiques, aux outils électriques et aux appareils analogues - Partie 1 : émission	2021
EN IEC 55014-2	Compatibilité électromagnétique. Exigences relatives aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues	2021
EN IEC61000-3-2:2019+A1	Compatibilité électromagnétique (CEM)	2021
<b>IEC62479</b>	Évaluation de la conformité des appareils électroniques et électriques de faible puissance aux restrictions de base relatives à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10M Hz à 300 GHz)	2010
<b>EN61000-3-3:2013+A2</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM)	2021
<b>EN300 220-1 V3.1.1</b>	Dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant dans la plage de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz - Partie 1 : caractéristiques techniques et méthodes de mesure	2017
<b>EN300 220-2 V3.2.1</b>	Appareils à courte portée (SRD) fonctionnant dans la gamme de fréquences de 25 MHz à 1 000 MHz ; Partie 2 : Norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique pour les équipements hertziens non spécifiques	2018
<b>EN300 330 V2.1.1</b>	Appareils à courte portée (SRD) ;Équipements radio dans la gamme de fréquences 9 kHz à 25 MHz et les systèmes à boucle inductive dans la gamme de fréquences de 9 kHz à 30 MHz	2017
<b>2011/65/EU</b>	Restriction des substances dangereuses (RoHS)	2011 incluant l'annexe II :2015/863/UE
<b>2012/19/EU</b>	<b>Relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</b> Règles de l'UE sur le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques pour contribuer à une économie circulaire	
<b>No. 801/2013</b>	Règlement de l'UE pour le mode veille et le mode arrêt. Ajout pour No 1275/2008	2013
<b>2009/125/CE</b>	Directive Erp 2009/125/CE- Exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie	2009
<b>No 2019/1782</b>	Régulation de l'UE pour les alimentations externes - Détermination de la puissance à vide et de l'efficacité moyenne des modes actifs.	2020

Toute modification non autorisée ou utilisation abusive du produit annule cette déclaration.

Certifié par Shenzhen CCUT quality Technology Co, Ltd.

1F, building 35, Changxing Technology Industrial Park, Yutang Street, Guangming District, Shenzhen,Guangdong, China,  
Tel: +86-755-23406590

Report version

Revision	Release date	History/ Memo
1.0	28-10-2021	Initial
2.0	19-06-2024	mise à jour

Grande-Synthe le 19/06/2024

Jean-Gérard BRICHE  
DIRECTEUR TECHNIQUE

